



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 janvier 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 janvier 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 32
Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Laurent GOBET
Madame Nathalie KOENDERS		Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Guillaume RUET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET	
Monsieur Jean DUBUET	
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré – Demande de garantie d'emprunt – Association Le Renouveau – Construction de 15 nouvelles places en accueil médicalisé situées 31 rue Marceau à Dijon

Le Renouveau est une association loi 1901 créée en 1970. Elle a pour but le soin et l'insertion sociale des personnes subissant toutes formes d'addiction engendrant leur exclusion sociale.

L'association a obtenu l'autorisation d'ouvrir 15 Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) qu'elle souhaite implanter sur le site situé au 31 rue Marceau à Dijon. L'ouverture de ce nouveau dispositif s'appuie sur une mutualisation des moyens humains et matériels avec les Lits Halte Soins Santé (LHSS) existants. Pour l'ouverture de ces nouvelles places LAM, Le Renouveau a dû repenser l'ensemble de son organisation comportant la redéfinition des espaces actuels, la construction d'un nouveau bâtiment et l'amélioration des bâtis présents sur le site (adaptation PMR, sécurité incendie, ...).

Pour la construction de ces 15 nouvelles places en accueil médicalisé, l'association a contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations un emprunt « Prêt Logement d'Urgence (PLU) » d'un montant de 1 300 000,00 € sur une durée de 20 ans.

Ces prêts représentent 47,74 % du coût prévisionnel de l'opération (2 723 150,00 € TTC).

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Vu les articles L5111-4, L.2252-1, L.2252-2, et L.5217-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu le Contrat de prêt n°166847 en annexe signé entre l'association «Le Renouveau» et la Caisse des dépôts et consignations.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accorder** à l'association « Le Renouveau », ci-après l'Emprunteur, la garantie financière de Dijon métropole à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant de 1 300 000,00 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération de construction de 15 nouvelles places en accueil médicalisé situées 31 rue Marceau à Dijon, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 166847 constitué d'une Ligne. La garantie de Dijon métropole est accordée à hauteur de la somme principale de 1 300 000,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;
- **de dire** que la garantie de Dijon métropole est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignation, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **de dire** que Dijon métropole s'engage, pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au Contrat de Prêt correspondant établi entre l'association « Le Renouveau » et la Caisse des dépôts et consignations, à signer la convention de garantie annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à la bonne exécution de cette décision.

SCRUTIN POUR : 35

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 3 PROCURATION(S)